

Saint-Nazaire. Yara : le sénateur Vaugrenard interpelle la ministre

[Presse Océan](#) Marina CESSA. Publié le 06/04/2023 à 12h13

En séance, Yannick Vaugrenard (PS) a tancé la secrétaire d'État à l'Ecologie sur le non-respect de l'usine d'engrais quant à ces rejets dans l'eau et dans l'air.



Le sénateur a pointé la pollution engendrée par Yara et l'arrogance de son directeur. | ARCHIVES PO-NB

Mardi 4 avril 2023, le sénateur socialiste Yannick Vaugrenard a interpellé le ministre de la Transition écologique sur l'usine Yara de Montoir-de-Bretagne. Il a énuméré les dépassements du fabricant d'engrais norvégien depuis 2012 : Lors de certains pics journaliers le site rejette dans les eaux de la Loire jusqu'à 4 296 kg d'azote au lieu des 175 kg réglementaires [...] 60 kg de phosphore au lieu des 2 kg autorisés... [...] En 2020, Yara a rejeté plus de 200 tonnes de poussières principalement constituées de particules fines. Dans une agglomération nazairienne, où le nombre d'hospitalisations pour affections respiratoires est plus élevé de 39 % à la moyenne nationale chez les moins de 18 ans, ce constat est insupportable ! Alertées, les autorités ont réagi. Cependant, malgré les nombreux arrêtés préfectoraux de liquidations d'astreintes ainsi que son intégration dans le plan national de vigilance renforcée du ministère de la Transition écologique, l'entreprise refuse toujours de se mettre aux normes. Pire encore, interrogé lors du Salon de l'agriculture cette année, le PDG de Yara France estimait être en mesure de demander à l'État, une dérogation concernant les rejets atmosphériques ! Face à cette attitude inacceptable et qui n'a que trop duré, quelles sont donc les mesures envisagées par le gouvernement ? Il y a urgence, ce comportement arrogant doit enfin cesser .

Sanctions financières « notoirement insuffisantes »

Bérangère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Ecologie, a rappelé que Yara « fait l'objet de constats persistants de non-conformité depuis plusieurs années ». Si elle admet des avancées sur la prévention des risques accidentels, elle admet aussi qu'en matière de rejets atmosphériques et dans l'eau, le compte n'y est pas. La société Yara a élaboré un plan de mise en conformité, comportant des mesures concrètes, quantifiables et vérifiables, devant être mises en œuvre selon un échéancier déterminé. L'avancement de la mise en œuvre de ce plan, fait l'objet d'un suivi très attentif de l'inspection des installations classées et peut être consulté sur le site Internet du ministère. [...] La société Yara fait également l'objet de sanctions administratives, avec des astreintes financières d'un montant total de plus de 200 000 €, pour les années 2020 et 2021. Ces sanctions se poursuivront, tant que les non-conformités persisteront, ainsi que l'inscription dans le dispositif de vigilance renforcée .

Le sénateur Vaugrenard a, en conclusion de cet échange, estimé que les sanctions administratives financières, sont notoirement insuffisantes pour essayer d'imposer à l'entreprise d'être dans les règles et je pense vraiment qu'il faut que les sanctions soient nettement augmentées pour qu'elles soient efficaces .